



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2014**

**DELIBERATION N°2014-05**

**REVALORISATION DES TARIFS DE RESTAURATION MUNICIPALE  
ET SCOLAIRE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

**Présents :**

*M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, M Christian BRINDEAU, Adjoints, Mmes Christine MEIGNIEN, Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mmes Sonia JAIL, Valérie LANDAIS, Dominique DEBICKI, Mrs William ROSTENE, Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Bernard STEIN représenté par Monsieur Pierre LENTIER  
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE  
Monsieur Didier GIARD représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER  
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER  
Monsieur Jean-Claude MASSEY représenté par Monsieur Guy BRUNET  
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

*Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs de la Restauration Scolaire et des Activités périscolaire pour l'année 2014 ;

Sur proposition de Madame Annie-France VIDON, après en avoir délibéré ;

**A l'unanimité**

**Article 1 :** Fixe les tarifs de la restauration scolaire et restauration municipale ainsi qu'il suit :

<b>TARIFS DE RESTAURATION ET BOISSONS</b>	
<b>Restauration scolaire</b>	
Repas maternelles	4.20 €
Repas élémentaires + ados	4.70 €
<b>Restauration municipale</b>	
Repas adultes	4.75 €

**Article 2 :** Confirme l'application d'une réduction de 50 % sur la prestation cantine pour les enfants nécessitant un panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

**Article 3** : Décide de revaloriser les tarifs des activités périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ainsi qu'il suit :

<b>ENFANCE 2014</b>		
<b>Ecoles maternelles</b>		
Accueil du Matin de 7 h à 8h45 avec collation	2.50 €	
Accueil du Soir de 16h30 à 19h15 (goûter compris)	2.70 €	
Passerelle après le soutien scolaire de 17h30 à 19h15	1,10 €	
<b>Ecoles élémentaires</b>		
Accueil du matin : matin de 7h à 8h45	2.17 €	
Accueil du soir de 16h30 à 19h15 (goûter compris)	2.70 €	
Passerelle après le soutien scolaire de 18h00 à 19h15	1,10 €	
<b>Accueils de loisirs maternel et élémentaire (repas non compris)</b>	<b>Journée</b>	<b>½ journée</b>
Par jour les mercredis et vacances scolaires	8.20 €	4.10 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	7.00 €	3.50 €

<b>LU DOTHEQUE 2014</b>		
	<b>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	
Cotisation pour 1 année Villecresnois	16 €	
Cotisation pour 1 année Plateau Briard	25 €	
Cotisation pour 1 année hors Plateau Briard	35 €	
Perte de jeux ou détérioration	30 €	

**Article 4** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

